

ABONNEMENT

SAUMUR	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames	30
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réclame des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 SEPTEMBRE

INFORMATIONS

LA LOI MILITAIRE

La nouvelle loi militaire, dont on connaît les conséquences déplorables au point de vue social, aura aussi au point de vue des charges pesant sur les contribuables des effets dont il convient de tenir compte. Les deux périodes d'instruction des réservistes se trouvent, par suite de la nouvelle loi, réparties sur six années au lieu de quatre, puisque la réduction du service actif à trois années a eu pour effet de porter à six ans la durée du service dans la réserve. Il faut donc que ces deux périodes soient plus actives et que tous les hommes exercés participent aux manœuvres. Le ministre a donc décidé d'accroître l'effectif des compagnies de manœuvres, de façon à ce que les effectifs de manœuvres se rapprochent de plus en plus des effectifs de guerre pour donner une préparation plus complète aux officiers.

Ces mesures et d'autres qui en sont le corollaire obligé entraîneront un supplément de dépenses de 4,302,755 fr. Les manœuvres qui coûtent, en 1890, 2,333,486 fr., coûteront, en effet, en 1891, 3,453,241 fr.

On sait qu'au dire des républicains, la République est le type du gouvernement à bon marché.

Savez-vous quel a été, en 1889, le traitement du citoyen Labuze, ex-député, bombardé trésorier général ?

Ce politicien a touché la bagatelle de 228,000 francs ! nous disons DEUX CENT VINGT-HUIT MILLE FRANCS.

Étonnez-vous après cela que la République n'ait pas d'argent pour augmenter les traitements des facteurs, des cantonniers et autres employés gagnant environ 2 à 3 francs par jour.

UNE LAÏCISATION

Le préfet des Côtes-du-Nord vient de notifier aux Frères des Ecoles chrétiennes de Saint-Briec, que leur école serait laïcisée à partir du 15 septembre.

Il y a bientôt un siècle que les Frères dirigeaient cette école à la grande satisfaction des familles. L'émotion est vive à Saint-Briec, et nous sommes persuadé que le maire, quoique républicain, n'approuve pas cette mesure persécutrice.

Une école mutuelle laïque existant au titre communal en même temps que celle des Frères, la mesure a encore un caractère exceptionnel de haine contre l'enseignement catholique.

Ajoutons qu'une école libre va être ouverte sous la direction des Frères.

VŒU ANNULÉ

Le ministre de l'intérieur a préparé un projet de décret portant annulation d'une délibération votée le 12 août dernier par le conseil d'arrondissement de Béziers qui demandait, par cette délibération, la suppression de l'ina-

movibilité des magistrats et l'épuration du personnel administratif.

Ce projet de décret va être soumis à l'approbation de M. Carnot.

LES « PAPIERS SECRETS DU BOULANGISME »

Paris a commencé hier soir la publication des *Papiers secrets du boulangisme*.

Ce journal donne une lettre de M. le baron de Mackau au comte Dillon, et une autre lettre de M. Maurice Jollivet, secrétaire du comité boulangiste, adressée au même comte Dillon.

Il est question, dans ces deux documents, d'argent versé au comte Dillon.

M. MARTINEAU ET L'ARGENT BOULANGISTE

M. Martineau, député, a déposé à la caisse des Dépôts et Consignations une somme de 5,000 francs qui lui avait été versée par le Comité national.

M. Martineau a écrit aussitôt à M<sup>me</sup> la duchesse d'Uzès pour la prier de faire retirer cette somme.

AFFAIRE MERMEIX

M. Mermeix va réunir un jury d'honneur composé de spécialistes de l'épée. Il soumettra le procès-verbal de la rencontre de Maisons-Laffite et les commentaires dont M. de Labryère a fait suivre ce document officiel.

LE BIEN DES PAUVRES

On lit dans le *Journal officiel* :

« Par décret en date du 12 juillet 1890, rendu sur le rapport du ministre de la justice, la supérieure générale de la congrégation des Sœurs de Bon-Secours, existant à Paris, en vertu d'une ordonnance du 17 janvier 1827, est autorisée à vendre, au cours de la Bourse, un titre de rente 3 0/0 sur l'État de 819 fr. lui appartenant en vertu d'un legs à titre gratuit dont l'acceptation a été autorisée par décret du 28 janvier 1852. Le produit de la vente sera employé au paiement des droits d'accroissement dus par la congrégation à l'enregistrement, en vertu de la loi du 29 décembre 1884. Il sera justifié au préfet de cet emploi. »

Ce décret a pour effet d'autoriser le fisc à mettre la main sur les biens des pauvres.

Les établissements congréganistes voués au soulagement des misères humaines voient ainsi disparaître les ressources au préjudice des pauvres.

La loi de 1884, consacrant ce droit d'accroissement au profit de l'État et au détriment des congrégations charitables, constituait déjà une monstrueuse iniquité.

Mais l'application du décret pris par le ministre de la justice aura deux conséquences également révoltantes.

L'autorisation d'accepter le legs à la condition d'en verser le montant au fisc, n'est, en effet, qu'une contrainte brutale d'un créancier affectant à son profit une valeur dont la destination était toute autre.

De plus, si les Sœurs du Bon-Secours se soumettent à l'application de ce décret spoliateur, l'État, qui a soulevé contre ses prétentions odieu-

ses une quarantaine de procès, se servira du précédent pour établir la jurisprudence.

Le décret pris par M. Fallières n'est donc, en réalité, inspiré que par l'esprit de persécution contre toutes les œuvres catholiques. Tant pis si les pauvres en souffrent, la République ne ménage que les électeurs dont elle a à redouter le vote. E. R.

ÉTRANGER

ITALIE. — La dépêche suivante nous renseigne sur la situation financière en Italie :

« Naples, 8 septembre. — Le ministre des finances est arrivé ici et a conféré avec M. Crispi, au sujet de la question électorale qui devient la question du jour.

« D'après l'opinion exprimée par le ministre, la Chambre actuelle se refuserait à voter de nouveaux impôts, et il serait urgent de faire les élections dans le plus bref délai.

« L'aveu fait par le ministre des finances que l'exercice courant accusera un déficit considérable a produit une impression très vive sur l'opinion et aura pour effet de hâter la convocation des collèges électoraux. »

On annonce de bonne source que les élections générales italiennes seraient fixées au 9 novembre.

RUSSIE. — Le correspondant du *Standard* à Moscou constate qu'en cette ville l'opinion générale est que Guillaume II serait retourné en Allemagne fort peu satisfait de son voyage en Russie. On dit notamment qu'au cours des manœuvres, le Tsar aurait, avec une intention marquée, laissé sans réponses certaines suggestions de son hôte impérial relatives à des questions militaires.

POURQUOI HUMBERT I<sup>er</sup>

N'EST PAS ALLÉ A LA SPEZZIA

L'Indépendance belge a reçu de source sûre, dit-elle, les indications suivantes :

« D'après ce que nous apprenons, ce n'est pas seulement pour des motifs d'ordre intérieur que le Roi a brusquement modifié ses résolutions : des raisons diplomatiques l'auraient surtout amené à s'abstenir. Il est aujourd'hui certain qu'à partir du moment où le bruit a commencé à courir qu'une escadre française viendrait à la Spezzia, les ambassadeurs d'Italie à Vienne et à Berlin se sont montrés très alarmés de l'impression produite dans les deux capitales par cette nouvelle.

« Déjà, à l'époque où le roi Humbert avait envoyé l'amiral Lovera di Maria à Toulon pour complimenter M. Carnot, une certaine impression de malaise et de mauvaise humeur s'était manifestée aux deux cours impériales ; cette fois les commentaires auraient un caractère plus inquiétant. On accusait presque ouvertement l'Italie de duplicité et, à mesure que le langage de la presse italienne grossissait d'avance l'importance de l'événement et l'interprétait dans le sens d'une réconciliation définitive entre les deux États latins, ces accusations avaient une aigreur croissante.

« En dernier lieu, M. le baron Marochetti envoya de Saint-Petersbourg des dépêches très pressantes où il était question des efforts tentés par l'empereur Guillaume dans le but d'attirer le Tsar dans l'orbite de la triple alliance, dont l'Italie aurait été expulsée au besoin et d'autant plus volontiers que l'Allemagne ne se croyait plus obligée de la ménager, du moment qu'elle ne se faisait point scrupule d'adopter vis-à-vis de la France une attitude capable de froisser les justes susceptibilités des cours alliées.

« M. Marochetti était très catégorique dans ses affirmations et ne cachait pas au cabinet de Rome que l'éventualité en question ne pouvait être conjurée qu'à la condition d'éviter la manifestation navale dont s'était si vivement effarouchée la diplomatie germanique. Ce qui a augmenté la gravité de ces communications, c'est qu'on croyait y trouver l'écho des conversations que M. Marochetti avait eues avec l'ambassadeur d'Allemagne à Saint-Petersbourg et que, par conséquent, l'avis émis par le diplomate italien était une forme d'ultimatum que l'impérial allié faisait parvenir à l'Italie par son propre ambassadeur.

« En dernier lieu, l'empereur Guillaume aurait fait annoncer son arrivée à la Spezzia pour le 20, dans le cas où le roi Humbert aurait présidé les fêtes navales préparées pour cette date. Sous son apparence courtoise, cette visite eût été aussi indiscrète qu'impérative, car l'empereur Guillaume devait savoir très bien que sa présence était incompatible avec celle d'une escadre française et que, par conséquent, sa venue équivalait à une interdiction de recevoir l'amiral français chargé d'apporter au roi Humbert les compliments de M. Carnot.

« C'est pour mettre fin à cet imbroglio, aux embarras et aux complications qui auraient pu en découler, que le roi Humbert se serait décidé à aller assister, à Florence, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire de Victor Emmanuel et à renoncer à la Spezzia. Voilà ce qu'on nous écrit aujourd'hui de Rome.

« Nous reproduisons ces renseignements en faisant remarquer qu'ils nous viennent d'une source très sérieuse. »

On connaît le texte de la lettre du roi Humbert en réponse à l'invitation de la municipalité de la Spezzia d'assister au lancement de la *Sardegna* et à la pose de la première pierre du port commercial.

Le roi se contente de remercier la municipalité et d'exprimer sans les motiver ses regrets de ne pouvoir être présent aux deux cérémonies.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 10 septembre 1890.

Le léger mouvement de réaction qui s'était produit hier sur nos rentes persiste aujourd'hui. Le 3 0/0 termine à 96 ; le 4 1/2 0/0 à 106.45.

Nous retrouvons toutefois nos principales sociétés de crédit en excellente allure : le Crédit Foncier à 1,312 ; la Banque de Paris aux environs de 860 ; la Banque d'Escompte à 530 ; le Crédit Lyonnais à 807 ; le Crédit Mobilier à 458 ; la Société Générale à 520 et la Société de Dépôts et Comptes courants toujours invariable à 600.

La Banque du Brésil est ferme à 625.  
La Compagnie des Chemins de fer régionaux des Bouches-du-Rhône détache le 1<sup>er</sup> octobre son coupon de 12.15, conservant par devers elle une somme de 0.70 par titre applicable à l'amortissement. Il est bon de noter que le titre amorti ne disparaît pas, mais sera remplacé par une action de jouissance. Elle rapporte 25 fr. par an, garantie par l'Etat; avec la parité des autres valeurs similaires, elle devrait être au moins à 360.

Le marché en Banque présente la même physionomie que celui du Parquet.

Citons : Les Etablissements Eiffel bien tenus à 360.

L'Hispano-Néerlandaise à 29.25. Les nouvelles de Plinio font espérer des résultats prochains.

Les Pierrieres de Ceylan sont en amélioration à 50.

L'obligation Porto-Rico se traite de 290 à 291.25.

Les obligations des Chemins de Fer Economiques sont bien tenues à 417.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le *Moniteur des Tirages officiels* (8<sup>e</sup> année), 7, rue Le Peletier, Paris, paraissant tous les mardis, publie tous les tirages et vérifie gratuitement les tirages anciens, contient chaque semaine une étude sur les variations du marché.

## NOUVELLES MILITAIRES

### LES GRANDES MANŒUVRES

Le général Billot a reçu solennellement dans la matinée d'hier, à l'Hôtel de Ville de Cambrai, les officiers étrangers à qui il a présenté les souhaits de bienvenue.

Une foule immense se pressait sur le passage des officiers.

Aucune manifestation n'a eu lieu.

On télégraphie de Cambrai, 10 septembre :

« De très intéressantes expériences d'aérostation ont eu lieu hier et aujourd'hui. La compagnie d'aérostiers du 3<sup>e</sup> génie, d'Arras, compagnie forte de 127 hommes, était venue à Cambrai, samedi 6 courant, prendre possession d'un matériel neuf envoyé par le parc aérostatique de Châlais-Meudon, et qui, naturellement, a été soustraite à la curiosité du public. »

La musique du 3<sup>e</sup> régiment du génie, en garnison à Arras, est arrivée à Cambrai où elle va donner douze concerts en l'honneur des attachés militaires étrangers qui suivent les grandes manœuvres.

On se rappelle qu'aux grandes manœuvres du 9<sup>e</sup> corps d'armée, en septembre 1887, c'est la musique de l'Ecole d'artillerie de Poitiers qui était venue à Saumur pour donner des concerts en l'honneur des missions étrangères.

La musique de la garde républicaine se rendra demain vendredi à Anvers où elle jouera au profit des sinistrés de Fort-de-France.

Par autorisation spéciale du ministre de la guerre, M. Khabaloff, capitaine à l'état-major russe, a été autorisé à suivre les manœuvres du 18<sup>e</sup> corps dans les Charentes. Cet officier est arrivé dimanche à Pons, en même temps que le général de Galliffet.

### LA PLAQUE D'IDENTITÉ

Le ministre de la guerre a prescrit de faire figurer la plaque métallique d'identité dans la tenue de campagne des troupes de toutes armes. Il avait été question de renoncer à cet accessoire, baptisé par les soldats du nom de *scapulaire militaire*.

La plaque d'identité existe dans toute armée bien organisée; le meilleur moyen d'y habituer la nôtre serait de distribuer une plaque matriculée à chaque réserviste, en l'obligeant à la présenter aux appels et à la conserver dans l'armée territoriale. Elle deviendrait ainsi le complément du livret militaire que tout Français valide doit maintenant conserver jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### LES OFFICIERS SUPÉRIEURS DE CAVALERIE A L'ÉCOLE

Depuis deux ans, tous les officiers supérieurs de la cavalerie allemande suivent annuellement un cours de quatre semaines à l'École de Hanovre. « A l'issue du dernier eut lieu une grande chasse à courre à laquelle 120 officiers ont pris part le 30 juillet. Partis à 4 heures du matin pour gagner d'un temps de trot le rendez-vous situé à 27 kilomètres, les officiers changeaient de monture et, dès le lancer, faisaient un déboucher de 3 kilomètres à plein galop, puis, passant la Wietze à la nage, arrivaient à l'hallali après un parcours de 14 kilomètres en 28 minutes. »

Ce petit exercice est rapporté fort à propos par la *Revue de cavalerie*. La docte feuille approuverait-elle l'organisation à Saumur d'un cours pour nos chefs d'escadrons? Et approuverait-elle un raid analogue à celui qui a établi l'état d'entraînement et les aptitudes physiques des officiers supérieurs de la cavalerie allemande?

Cours et épreuve ne seraient pas inutiles chez nous, où on vit trop souvent sur l'acquit, des souvenirs d'école. Au contact des camarades, combien de candidats au cinquième galon se récuseraient d'eux-mêmes, laissant arriver au commandement des régiments les seuls hommes qui, entre quarante et cinquante ans, ont la fermeté de vouloir monter comme à leur sortie de Saumur!

Gardons-nous de vouloir remettre sur les

bancs nos officiers supérieurs; mais ne craignons pas de rafraîchir leurs connaissances par des conférences sur le terrain avec application tactique. Voilà ce qui pourrait très bien se faire à Saumur; ne s'en plaindraient que les gros ventres et les partisans du petit train régimentaire.

A la clôture d'un cours pratique vigoureusement conduit pour les futurs chefs de régiments, des demandes de retraite se produiraient toutes seules, pour le plus grand bien de l'armée et de ses cadres. (*Progrès militaire.*)

### MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square, dimanche prochain 14 septembre, à 8 heures du soir.

#### Programme

1. *Le Vigilant*, allégo ..... X...
2. *Jeanne Maillotte*, ouverture... RAYNAUD.
3. *Nuage de dentelle*, valse..... JULES KLEIN.
4. *Mireille*, fantaisie..... GOUNOD.
5. *Les Deux Amis*, polka ..... MAGNAN.

Le Chef de musique,  
V. MEYER.

### Promenade en bateau à vapeur

Avant-hier soir, un jeune garçon de notre ville, âgé de 12 ans, pour occuper les loisirs que lui donnent les vacances, ne trouva rien de mieux que de gagner un des petits bateaux de plaisance, amarrés vis-à-vis la cale du quai Saint-Nicolas, et de lever l'ancre.

Le courant entraîna le bateau avec son seul pilote improvisé. Tout alla bien quelque temps: le garçon était bercé par la brise et s'en allait doucement. Cependant, il ne tarda pas à s'apercevoir que cet amusement se prolongeait outre mesure, que la nuit approchait, tandis que lui s'éloignait de plus en plus du rivage.

Bientôt le soleil disparut derrière la colline de Saint-Florent et la promenade sur l'eau perdit tout charme. L'enfant se mit à pousser des cris désespérés. Personne sur aucune des deux rives pour l'entendre! La nuit noire arriva et il n'avait plus d'espoir d'être secouru. Fort heureusement, le bateau vint échoir sur un banc de sable et y resta. L'imprudent n'en fut pas plus rassuré; il ne se rendait pas compte du point où il était ensablé, et, malgré tous ses égoulements, force lui fut d'en prendre son parti et d'attendre. Que de larmes il versa, et combien il maugréa contre sa mauvaise inspiration d'avoir levé l'ancre du bateau!

Ce n'est que hier matin, aux premières lueurs de l'aurore, que le jeune homme fut ramené sur la terre ferme. Après quelques instants d'un sommeil agité par les rêves les plus sombres, le nautonnier se réveilla en proie à de nouvelles transes et poussa de nouveaux cris. Un pêcheur occupé à jeter ses filets l'entendit, et se porta vers lui. Bientôt l'imprudent

fut rendu au plancher des vaches. Il était ensablé en face du Bouche-Thouet. L'enfant regagna aussitôt le toit paternel.

Il n'avait couru aucun danger, mais il avait mis ses parents dans une bien grande anxiété. Toute la nuit, éplorés, ils avaient été à sa recherche, craignant quelque malheur.

L'enfant leur raconta son odyssée, ses premiers instants de bonheur, puis ses appréhensions, ses anxiétés, ses angoisses et la nuit noire qu'il passa sur une Loire calme et paisible. Enfin, il a manifesté une horreur profonde pour la navigation et... a promis qu'on ne l'y prendrait plus.

### INCENDIE

#### DANS LES BOIS DE FONTEVRAULT

Hier, vers deux heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans la forêt de Fontevault, dans un taillis appartenant à M<sup>me</sup> Henri Delavaud, propriétaire à Turquant.

Favorisé par la sécheresse que nous avons depuis trois semaines et par un violent vent d'Est, le feu a pris en peu d'instants un développement que n'ont pu arrêter les premiers travailleurs qui ont dû battre en retraite promptement pour ne pas être cernés.

Une forte colonne de fumée, qui s'élevait sur toute la région, a donné l'alarme, et toute la population, de 5 à 6 kilomètres à l'entour, s'y est portée.

La garnison de Fontevault a fourni un détachement, et s'y est rendue avec la gendarmerie et une forte escouade d'enfants de la colonie de Saint-Hilaire.

Malgré tant d'efforts, le feu n'a été arrêté que par des chemins et des pièces de terre labourable dégarnies de leur récolte.

Cette nuit il y a eu une reprise du feu. Les mêmes travailleurs de Fontevault et de Saint-Hilaire s'y sont transportés de nouveau et sont parvenus assez promptement à s'en rendre maîtres.

La surface ravagée est de vingt hectares environ. Toute idée de malveillance est écartée.

Il y a six mois à peine, un premier feu s'était déclaré dans cette même forêt, à quelques kilomètres du sinistre d'hier.

### VOIS A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT

Mardi, dans l'après-midi, un voleur s'est introduit au domicile de M. Soyer, propriétaire au Poitrineau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Tout porte à croire que cet audacieux malfaiteur savait l'absence du propriétaire et sa mère octogénaire et infirme. Aussi elle ne devait pas l'effrayer.

Il entra donc, força la porte de l'armoire et s'empara d'une somme de 100 à 150 fr. Comme il se retirait, M<sup>me</sup> Soyer mère se présentait sur le seuil de la porte; d'une main

### 4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

#### MOEURS MARITIMES

## FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Le vieux marin hochait la tête et sourit :

— Faut pas en rire, ma petite demoiselle. Pour le certain que ce n'est pas un ogre qui mange les enfants. Tout au contraire, c'est un homme jeune, très beau et très bien et qui connaît la navigation. Seulement, on l'appelle comme ça, par ici, parce qu'il habite tout seul avec une domestique sur le Grand-Bouf, qu'il navigue tout seul, qu'il ne dit jamais un mot à personne quand il vient à terre, et que les gens qui passent en vue du rocher l'ont vu souvent le soir, assis au bord de la mer, occupé à regarder les étoiles.

— Oh! oh! — se récria Jeanne — voilà assurément un étrange personnage! Est-ce qu'on ne peut pas aller le voir?

— Bien sûr, ça se peut, mam'zelle. Seulement, ce n'est pas très commode. Je suis un

vieux matelot, eh bien! je ne répondrais pas d'aborder l'îlot sans encombre à marée haute. Il a une vraie ceinture de ressac.

Jeanne fit claquer ses mains l'une contre l'autre.

— Vous me mettez en goût, maître Toulfran. Il faudra que vous m'y conduisiez.

— Tout de même, mam'zelle, à marée basse.

— Non pas, à la haute mer, s'il vous plaît. Et peut-on y aborder à la nage? Vous me mènerez à moitié route avec votre bateau.

— Hum! Trois milles, c'est trop pour un homme, donc encore plus pour une femme.

— Qui dit que c'est trop? — interrogea une grosse voix à l'accent britannique très prononcé.

On se retourna. C'était Davis Elphinstone qui avait parlé.

Le matelot fit une grimace.

— Les Anglais — risqua-t-il — sont des casse-cou dont je n'ai pas la garde. S'il plaît à milord de se noyer, qu'il le fasse. Je ne l'en empêcherai pas.

Jeanne interpella Elphinstone.

— Vous entendez, dear sir?

— Oui, fit l'Anglais avec un sourire bruyant,

et puisque vous me devez une revanche, mademoiselle, vous ne trouverez pas mauvais que je vous la demande en cette occasion.

Elle allait répondre. Le baigneur s'interposa.

— Ne faites pas cela, mam'zelle. Ce serait trop drôle de courir le risque de vous noyer pour faire plaisir à quelqu'un qui n'a pas de bon sens, pour le sûr.

L'Anglais s'irrita.

— Bites-donc, l'homme, taisez-vous, je vous prie. Je sais ce que je peux faire, entendez-vous, et je ne suis pas fou.

Mais Toulfran était lancé. Il poursuivit avec véhémence :

— J'ai dit que vous n'aviez pas de bon sens et je le répète. Savez-vous bien ce que c'est que trois milles passés à la nage, monsieur? Et ce sont des milles qui comptent double, parce que la mer, par ici, est pleine de surprises et de pièges. J'ai déjà vu trois de vos compatriotes se noyer en tentant des folies du même genre. Je refuse en tout cas de vous accompagner.

En ce moment, tout un groupe s'était formé à l'entour des causeurs. Les habitués de la plage, en vrais badauds, faisaient le cercle.

D'autres voix s'élevèrent.

— Mademoiselle de Buheil, fit M. de Mailans, ce brave pêcheur a raison. Nous n'autoriserons jamais une pareille extravagance.

Jeanne se redressa, l'œil étincelant, la lèvre tremblante. Surexcitée par quelques sourires sceptiques de la foule, elle répondit :

— Monsieur, je n'ai d'autorisation à prendre que de moi-même, et je vous prie de le croire. J'accepte donc le défi de M. Elphinstone. Vous nous suivrez en bateau, si le cœur vous en dit, et nous aurons alors toutes les chances d'en réchapper au cas d'un danger vraiment sérieux.

Le vieux Yvon avait baissé le front. Il ôta son bonnet.

— Mam'zelle, dit-il, vous avez un père et une mère, n'est-ce pas?

— J'ai un père, mon ami.

— Eh bien! je ne vous contrarierai pas. Seulement promettez-moi de vous en tenir à mes avis.

— Oui, si vos avis ne sont pas contraires à ma résolution.

— Voici ma demande : Attendez seulement huit jours. Nous avons des grains depuis plus d'une semaine, et le vent tient constamment

vigoureuse il la jeta de côté et s'esquiva à toutes jambes à travers les taillis.

La gendarmerie, informée, a organisé une battue dans le canton, mais sans résultat. M<sup>me</sup> Soyer a pu donner avec précision son signalement, et il faut espérer que cet acte de brigandage ne restera pas impuni.

Le même jour, il y avait eu un autre tentative de vol dans cette même commune, chez M. Beilliard. Le voleur en avait été pour ses frais. Est-ce le même qui a pris sa revanche chez M. Soyer ?

#### CHEMINS DE FER ÉCONOMIQUES

Un de nos confrères d'Angers publie, aux annonces, l'acte de formation de la société Faugère et C<sup>ie</sup>, à qui doivent être concédés les chemins de fer à voie étroite actuellement en projet dans le département de Maine-et-Loire.

Elle est constituée entre :

M. Jean-Émile Faugère, ingénieur civil, demeurant à Bordeaux, rue Vital-Carles, n° 44 ;

M. Joseph Gardey de Soos, inspecteur d'exploitation à la Société des Chemins de fer économiques, demeurant à Bordeaux, rue Boudet, n° 43 ;

M. James-Étienne-Philippe Maxwell, propriétaire, sans profession, et M<sup>me</sup> Catherine-Léonie-Sidonie Bernard, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Bordeaux, rue Duplessis, n° 20 ;

M. Raphaël Bernard, propriétaire, demeurant à Bordeaux, cours de Tourny, n° 44 ;

M. Raoul Bernard, propriétaire, demeurant à Bordeaux, cours Tourny, n° 44 ;

M. Joseph Maxwell, procureur de la République près le tribunal de première instance de Saumur, et M<sup>me</sup> Marie-Anna-Pierrette Bernard, son épouse, demeurant ensemble à Saumur (Maine-et-Loire) ;

Son but est expliqué dans les deux paragraphes suivants :

1<sup>o</sup> La construction et l'exploitation des réseaux de lignes ferrées, à voie étroite, en construction ou à construire dans le département de Maine-et-Loire, réseau dont la concession est accordée à la Société, ainsi qu'il est dit ci-après ;

2<sup>o</sup> La prise en concession, l'établissement et l'exploitation de tous autres réseaux de voies ferrées, dites chemins de fer d'intérêt local ou tramways, qui pourraient être concédés à la Société, achetés ou repris par elle sous une forme quelconque dans le département de Maine-et-Loire, y compris les prolongements dans les départements limitrophes.

La Société prend la dénomination de : *Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou.*

Le siège social de la Compagnie est à Angers, 4, rue Saint-Léonard.

Le Conseil d'administration aura le droit de

le transporter dans tout autre endroit de la même ville, par un simple avis qui sera publié.

#### COMPAGNIE D'ORLÉANS

##### Une journée aux bords de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours samedi 13 septembre, à 8 h. 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande.

Prix des places, aller et retour :

De Tours à Angers exclu : 2<sup>e</sup> classe, 9 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 6 fr.

D'Angers à Ancenis inclus : 2<sup>e</sup> classe, 6 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 4 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu dimanche 14 septembre, à 8 h. 30 du soir, pour arriver à Tours lundi, à 4 h. 52 du matin.

La distribution des billets a commencé hier mercredi 10 septembre.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la vente de ces billets pourra cesser vendredi soir 12 septembre.

#### LES MANŒUVRES

On écrit de Châteaurenault :

« Dimanche, des détachements du 7<sup>e</sup> hussards, 66<sup>e</sup> de ligne et une batterie du 20<sup>e</sup> d'artillerie, dépendant de la 48<sup>e</sup> division du 9<sup>e</sup> corps d'armée, sont venus cantonner dans notre ville, après plusieurs combats de division dans les communes de Cerelle, Chanceaux, Crotelles, Villedômer et Saint-Laurent.

« Lundi sont arrivés à Châteaurenault, en cantonnement : général en chef, deux généraux de division, deux généraux de brigade et un général de cavalerie, les 66<sup>e</sup>, 32<sup>e</sup>, et un détachement du 135<sup>e</sup> de ligne, un détachement du 25<sup>e</sup> dragons, du 6<sup>e</sup> hussards, six batteries d'artillerie, cantonnés à Neuville, près Châteaurenault, le 18<sup>e</sup> chasseurs à pied et un détachement de hussards, cantonné près Châteaurenault, qui devront prendre part aux manœuvres qui vont s'exécuter, allant sur Amboise. »

ANGERS. — Acte de probité. — M. E. Le-noble, propriétaire à Saumur, écrit d'Angers, 9 septembre, aux journaux de cette ville, pour signaler un acte de probité accompli sous ses yeux, mardi soir, à 6 heures :

« Un pauvre ouvrier chaudronnier de Neuvy (Maine-et-Loire) avait perdu aujourd'hui en notre ville un porte-monnaie contenant une somme de 126 francs et il ne savait à qui s'adresser pour retrouver cet argent.

« En passant devant le café de M. Reveillard, 43, place de la Visitation, il s'avisait de demander au maître de l'établissement s'il n'aurait pas trouvé un porte-monnaie, dont il fit la description en même temps que du contenu.

« Justement, 10 minutes auparavant, M. Reveillard avait ramassé devant sa porte la bourse perdue. Aussitôt il s'empressa de la rendre à son légitime propriétaire.

« L'ouvrier, au comble de la joie, se confondit en remerciements et offrit une récompense au maître du café. Mais M. Reveillard ne voulut rien accepter et déclara qu'il avait simplement accompli son devoir.

« Ce fait dont j'ai été témoin mérite, ce me semble, d'être connu. »

Nous lisons dans *l'Union de l'Ouest* :

« On annonce la mort du R. P. Louis, de la Compagnie de Jésus, promoteur et zéléateur du pèlerinage de Saint-Joseph de Villedieu. Né au Puy-Notre-Dame, le 25 mars 1814, il était entré dans la Compagnie de Jésus en 1840. »

LOUDUN. — Ces jours derniers, au passage du train de 5 h. 20 du soir, la femme Roussière, âgée de 60 ans, a été surprise, à 1,500 mètres environ de la gare de Saint-Léger, traversant la voie, avec une vache qu'elle tenait par la corde.

Cet animal a été décapité et, lorsqu'on a relevé la femme Roussière, elle présentait une forte blessure à la tempe ; la malheureuse a été tuée sur le coup.

TOURS. — Passage du Cher. — Par arrêté préfectoral, la navigation a été suspendue, pendant la journée d'hier dans le Cher, aux biefs de Bléré et de Vallet.

Cette mesure était prise à l'occasion de la traversée du Cher, par la cavalerie, qui a eu lieu hier.

Rue Saint-Jacques :

Relévé sur un écriteau cette inscription à la devanture d'un cordonnier :

« On demande des femmes pour tiges de bottes. »

#### MARCHÉS

BEAUFORT. — Marché du 3 septembre.

Froment, le double décal., 3 75. — Seigle, 2 40. — Méteil, 3 10. — Orge, 2 50. — Avoine, 1 70. — Chênevis, 2 75. Noix, 3 60. — Pommes de terre, 1 25.

Chanvre, les 100 kilog., 75 fr. — Foin, les 1,000 kilog., 52 fr. — Paille, 32 fr.

Beurre, le demi-kilog., » 95. — Œufs, la douzaine, » 65.

Poulets, le couple, 3 75. — Oies, 8 fr. — Canards, 3 75.

Prix de la viande. — Bœuf ou vache, le kil., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 40. — Porc, 1 60.

Prix du pain. — Pain blanc, 2 » les 6 kil. — Pain bis, 1 80.

LONGUÉ. — Marché du 4 septembre.

Froment, d.-décal., 3 80 ; orge, 2 50 ; avoine, 1 90 ; pommes de terre, 1 fr.

Poulets, le couple, 3 75 ; canards, 3 fr. — Œufs, 0 90 la douzaine.

Vin rouge (barrique), 100 fr. ; blanc, 129 fr.

#### CHOLET — Marché du 6 septembre

Froment, 1<sup>re</sup> qual., l'hect., 18 50. — Avoine, l'hect., 7 75. — Pain, 1<sup>re</sup> qual., le kil., » 42. — 2<sup>e</sup> qual., les 6 kil., 2 ». — Pommes de terre nouv., l'hect., 4 ». — Haricots, l'hect., 18 50. — Beurre, le 1/2 kil., » 95. — Œufs, la douz., » 70. — Bœuf, le kil., 1 40. — Veau, le kil., 1 60. — Mouton, le kil., 2 ». — Porc, le kil., 1 50. — Foin, les 100 kil., 4 50. — Paille, les 400 kil., 3 50. — Bois de chauffage, le stère, 14 ».

#### Bestiaux

Bœufs gras : amenés, 88 ; vendus, 83 ; poids moyen, 650 kilog. Prix : » 75.

Vaches grasses : amenées, 72 ; vendues, 69 ; poids moyen, 450 kilos. Prix : » 65.

Bœufs maigres : amenés, 54 ; vendus, 42.

Vaches maigres : amenées, 3 ; vendues, 3.

Taureaux : amenés, 1 ; vendu, 1.

Veaux : amenés, 4 ; vendus, 4.

Moutons : amenés, 396 ; vendus, 342.

Porcs : amenés, 104 ; vendus, 82.

Cochons de lait : amenés, 44 ; vendus, 9.

#### SABLÉ. — Marché du 8 septembre.

Froment nouveau (l'hect.), 18 75. — Orge, 10 75. — Avoine, été, 9 25. — Beurre, le demi-kil., » 90. — Poulets (couple), 2 75. — Canards, 2 85. — Œufs, la douzaine, » 90.

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉES AD. MILLIAUD

SAMEDI 13 Septembre 1890

Une seule représentation avec le concours de

M<sup>me</sup> SEGOND-WEBER

De la Comédie-Française

#### LA FILLE DE ROLAND

Drame en 4 actes, de la Comédie-Française, par le vicomte Henri de Bornier.

M<sup>me</sup> SEGOND-WEBER, Berthe. — M. Segond (de Po-déon), Gérald. — M. Teste, comte Anauy. — M. Dau-villier, Raghénard. — M. Ferval, Richard. — M<sup>me</sup> Noelly, Théobald. — M. Joliet, le duc Nayme. — M. Veron, Geoffroy. — M. Dorval, Charlemagne. — M. Malavier, Radbert. — M. Bastly, Neothold.

#### LE REVENANT

Poésie de Victor Hugo, dite par M<sup>me</sup> SEGOND-WEBER.

La même pièce sera jouée dimanche 14 à Angers et lundi 15 à Cholet.

#### Avis aux Chasseurs

#### ÉPICERIE CENTRALE

Rue Saint-Jean, Saumur

Maison ne vendant que des produits supérieurs.

Depuis 1 fr. 25 la boîte	Pâtés de foie gras truffé,	Depuis 1 fr. 25 la boîte
	— de faisans,	
	— de grives,	
	— d'alouettes de Pithiviers,	
	— de béccasses,	
	Rillettes de Tours,	
	Civet de lièvre,	
	Galantine de bœuf,	
	— de jambon,	
	— Etc., etc., etc.	

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

au Noroit. Mais, en cette saison, il tombe presque toujours à l'Est ou au Sud. Laissez les grosses vagues disparaître.

— Soit ! — répondit Jeanne émue. — Vous êtes un brave homme, maître Toulfran, et je vous remercie. J'attendrai huit jours.

Et comme elle reprenait le chemin de la ville :

— Huit jours, monsieur Elphinstone ! crie-t-elle allègrement à l'Anglais. Vous avez tout le loisir de vous entraîner. La traite sera longue et dure. Prenez vos dispositions en conséquence.

Personne, en la circonstance, ne prit garde à l'arrivée sur la plage, et proche du groupe, d'un jeune homme au teint hâlé par le soleil et l'air de la mer, à la démarche singulièrement fière et noble. Celui-ci fit une halte de quelques minutes, tendit distraitemment l'oreille aux bruits de la conversation, et, haussant les épaules, s'éloigna d'un pas alerte, dans la direction de Saint-Pair. Les mains dans ses poches, la marche cadencée par ce balancement propre aux marins, il paraissait tout à fait étranger à la vie exubérante de la station balnéaire.

Quelques personnes l'aperçurent lorsqu'il était déjà assez loin. Une rumeur courut parmi les baigneurs.

— L'ogre ! Voilà l'ogre !

En ce moment, Jeanne de Buheil et ses compagnons remontaient la côte. Tous entendirent le cri.

La jeune fille s'arrêta curieusement.

— Ha ! ha ! C'est donc là ce mystérieux philosophe qui vit seul dans une île déserte de l'Océan ? Je donnerais quelque chose pour voir en face ce Robinson du dix-neuvième siècle. Par malheur, il nous tourne le dos.

— Voulez-vous que j'aie vous le chercher ? offrit galamment le beau jouteur Paul Hautfrion.

— Eh ! vous en seriez bien capable ! plaignait la jeune fille. — Bah ! ce monsieur ne mérite probablement ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Hautfrion insista :

— Un mot seulement et je vous l'apporte muselé.

— Muselé ? Pourquoi muselé ? Ah ! oui, je sais. Parce que c'est un ogre ! Merci, cher monsieur. Mais le père Toulfran vous l'a dit tout à l'heure. Ce n'est pas un ogre qui mange

des petits enfants, preuve donc qu'il mange les grandes personnes.

Le bretteur parut offensé.

— Ho ! mademoiselle, voilà qui me décide.

— A quoi donc, s'il vous plaît ?

— A défier sur l'heure ce monstre digne de la mythologie.

Jeanne hochait la tête.

— Messieurs, messieurs, vous déraisonnez à qui mieux mieux. Suis-je donc une Tartare, une Espagnole ou une Italienne, que vous ne parliez, pour me séduire, que d'exploits de toreros, de bravis ou de pillards de steppes ? D'ailleurs, monsieur Paul, vous perdriez votre temps et vos peines. S'il vous plaît de jeter les yeux sur la côte, vous allez voir tout de suite que notre homme met à la voile juste en ce moment. Tenez ! le voici qui dirige sa nacelle vers l'île fortunée dont il a fait son séjour. Mais tenez-vous tranquille. Ne devons-nous pas, dans huit jours, aller lui rendre visite jusque dans ses domaines ?

— Vous avez raison, répondit le sportsman. M'est-il permis de vous poser en passant une toute petite question ?

— Posez, posez, mais perdez-en l'habitude.

Hautfrion se mordit les lèvres.

— En vérité, est-il possible qu'une bouche aussi charmante puisse distiller autant de méchantes paroles à l'adresse de ceux qui vous adorent !

— Pardon ! — rectifia la jeune fille, — ceci est une réflexion que je goûte d'autant moins qu'elle retarde la question que vous voulez m'adresser.

— En ce cas, je m'exécute.

— Bien ! soyez bref ! S'il s'agit pour vous d'un suicide, ce n'est pas une raison pour assassiner autrui de vos indiscrétions. Je répondrai s'il me convient.

Le jeune homme hasarda une interrogation.

(A suivre.)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux *« obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux »*. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 6 SEPTEMBRE 1890

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	18 49	Veau	2
Métail	14 63	Mouton	2 40
Seigle	10 77	Porc	1 60
Orge	12 22	Poulets la couple	3 75
Avoine	8 50	Dindonneaux	8 50
Sarrasin	—	Canards	3 50
Haricots blancs	24	Oies	9
Haricots rouges	24	Beurre le kilog.	2
Fèves	—	(Œufs la douzaine	0 90
Noix	16 50	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	—
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	45
Son	13	Paille	30
Pommes de terre, la barrique,	40	Huile de noix, 50 kil.	130
Farine, la classe de 157 kilog.	56 50	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	les 52 kilog. 500	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 36 66	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 35	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
		Charbon de bois, les	16
		100 kilog.	—
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

<b>Rouges.</b>	
Souzay et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	120 à 130
Varrains	105 à 115
Bourgueil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Clignon	105 à 115
<b>Blancs.</b>	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	120 à 130
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

<b>FROMENT</b>		<b>AVOINE</b>	
Angers, de 19 » à 19 50	de 8 75 à » »	de 8 » à » »	de 8 » à » »
Saumur, de 18 40 à » »	de 8 » à » »	de 7 75 à » »	de 8 50 à 9 25
Cholet, de 18 50 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Baugé, de 18 50 à 19 »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Segré, de 19 » à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Beaupréau, de 18 75 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Montlauron, de 18 75 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Montrevault, de 18 75 à 19 »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Chemillé, de 18 50 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Champtoceaux, de 19 » à » »	de 8 75 à 9	de 8 75 à 9	de 8 75 à 9
St-Florent-le-Vieil, de 19 » à » »	de 8 75 à 9	de 8 75 à 9	de 8 75 à 9
Vihiers, de 18 75 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »	de 8 50 à » »
Brissac, de 18 75 à » »	de 8 25 à » »	de 8 25 à » »	de 8 25 à » »
Chalonnes, de 18 50 à 18 75	de 8 25 à » »	de 8 25 à » »	de 8 25 à » »
Doué, de 18 50 à » »	de 8 — à »	de 8 — à »	de 8 — à »
Nantes, blés américains, de » » à » »	les 100 kilos.	de 22 80 à 23 20	les 100 kilos.
Bons blés français, de 22 80 à 23 20	les 100 kilos.		

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

Étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

à l'amiable

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES LA BELLE

**Propriété de Villeneuve**

Commune de Souzay,

Comprenant : Château, Dépendances, Jardins et Vignes de crus renommés.

S'adresser à M. TAVEAU, expert à Bagnaux, ou à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Voir, pour plus de détails, les affiches apposées. (397)

Étude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 27.

S'adresser au notaire.

**A LOUER**

**UNE MAISON**

Rue de la Grise, n<sup>o</sup> 7.

M<sup>lle</sup> HUTT, professeur de piano et de chant, demeure maintenant, 52, Grand'Rue, à Saumur.

**LE JARDIN**

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 4 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

**PHARMACIE A. CLOSIER**

N<sup>o</sup> 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

**CABINET D'APPLICATION**

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

**LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>**

Rue Jacob, 56, à Paris

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

Les éditeurs du journal *la Mode illustrée*, désirent augmenter encore l'intérêt des lectures que leur journal offre à leurs abonnés, ont élargi le cadre de leurs collaborateurs, afin d'introduire plus de variété dans le choix des romans que ce journal publie.

Avec le numéro 12 (23 mars), a commencé la publication de *Mer Bleue*, par M. Pierre MAEL, le jeune auteur déjà célèbre du *Torpilleur 29*, de *l'Alcyone*, de *Flot et Jusant* et de *Sauveteur*.

Le roman *Mer Bleue* est écrit spécialement pour la *Mode illustrée*; un style coloré et d'un charme puissant encadre une action des plus poignantes créée par l'imagination de M. Pierre Maël.

L'illustration a été confiée à M. LE SÉNÉCHAL, peintre du ministère de la Marine, et à M. G. VUILLIER, artiste dessinateur, qui sèmeront dans le texte leurs charmantes compositions.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro : trois mois, 7 fr. 50; six mois, 13 fr. 50; Douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

**CHASSEURS**

Faites vos provisions à

**l'Épicerie Parisienne**

RUE D'ORLÉANS, 33 et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée	la boîte	1 40
Galantine de volailles truffée	—	2 50 et 4 25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.	—	2 75 et 4 50
Pâté de foie gras truffé	—	2 75 et 4 50
Mortadell de Bologne	—	1 40 et 2
Galantine de bœuf	—	1 40 et 2 25
— de jambon	—	1 50 et 2 75
Langue de bœuf	—	2 50

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

**La Pâte Dentifrice de Botot**  
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS ET AU DÉPÔT DE LA  
VÉRITABLE **EAU DE BOTOT**  
Soul Dentifrice approuvé par l'ACADEMIE DE MÉDECINE DE PARIS  
17, Rue de la Paix, PARIS.  
**POUDRE DE BOTOT**  
EXIGER LA SIGNATURE :

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

VIENT DE PARAÎTRE

**LA GUERRE DE LA VENDÉE**

1793-1796

Mémoires inédits de la Comtesse de la Bouère.

Un beau volume in-8. En vente, à Saumur, chez M. DIZÉ, libraire, et M. JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 SEPTEMBRE

<b>FONDS</b>	95 70	<b>VALEURS FRANÇAISES</b>	4250	Nord	1865	<b>OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER</b>	383	<b>VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)</b>	530
3 0/0	96 40	Banque de France	532 50	Orléans	1505	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	468 50	Compagnie parisienne du Gaz	412
3 0/0 amortissable	106 25	Banque d'Escompte	632 50	Ouest	1055	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	470 50	C <sup>ie</sup> Transatlantique 3 0/0 r. à 500	36 35
4 1/2 1883	—	Comptoir national d'Escompte	1312 50	Compagnie parisienne du Gaz	1430	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	463	Panama 6 0/0 1 <sup>re</sup> série remb. à 1,000	35
<b>EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)</b>	—	Crédit Foncier	635	Transatlantique	637 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	423	— 6 0/0 2 <sup>e</sup> série	105
Oblig. 1855-60 3 0/0	545 50	Crédit Industriel et Commercial	805	Canal de Panama	46 25	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	467 50	obligations à lots	616 75
— 1865 4 0/0	541	Crédit Lyonnais	455	Suez	2800	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	—	Suez 5 0/0 remboursable à 500	—
— 1869 3 0/0	422 50	Crédit Mobilier	600	<b>VALEURS ÉTRANGÈRES</b>	—	<b>CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)</b>	—	<b>FONDS ÉTRANGERS</b>	—
— 1871 3 0/0	414	Dépôts et Comptes courants	520	Autrichien 4 0/0 or	98 35	Est 3 0/0 anc. r. à 500	440	Emprunt russe 1862 5 0/0	98 25
— 1875 4 0/0	542	Société Générale	912 50	Dette d'Égypte 6 0/0	495	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	443 50	— 1889 4 0/0	99 40
— 1876 4 0/0	541	Est	1485	Extérieur 4 0/0	79 50	Midi 3 0/0 anc. r. à 500	443 75	Consolidés 4 0/0 1 <sup>re</sup> série	—
— 1886 3 0/0	415	Paris-Lyon-Méditerranée	1292 50	Hongrie 4 0/0 or	91 80	Nord 3 0/0 r. à 500	451	2 <sup>e</sup>	—
Bons de liquidation	535	Midi	—	Italie 5 0/0	95 70	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	443 50	<b>VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)</b>	—
				Portugal 4 1/2 1888	484	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	442 50	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	514